

FCPI Phitrust Innovation II

Fonds commun de placement dans l'innovation

Rapport de gestion annuel au 30 juin 2024



Sommaire

1	REVUE DE GESTION ET SITUATION	4
1.1	Performances du fonds	4
1.2	Actif net et valeurs liquidatives	4
1.3	Investissements Innovants	6
1.3.1	Réalisations de l'exercice	6
1.3.2	Synthèse du portefeuille de titres à caractère innovant	6
1.3.3	Règles de valorisation	6
1.3.4	Les sociétés innovantes du portefeuille	7
1.3.5	Évènements post-clôture	8
1.4	Autres investissements	8
2	COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS SPECIFIQUES	8
2.1	Bilan	8
2.2	Engagements hors bilan	9
2.3	Compte de résultat	10
2.4	Autres informations spécifiques	10
2.4.1	Changements de méthode de valorisation	10
2.4.2	Méthode de valorisation des sociétés cotées	10
2.4.3	Prestations de conseil et de montage	10
2.4.4	Frais de gestion	10
2.4.5	Refacturations aux participations du Fonds	11
2.4.6	Opérations de crédit	11
2.4.7	Co-investissements	11
2.4.8	Mandats sociaux de l'équipe de gestion	11
2.4.9	Utilisation des droits de vote	11
2.4.10	Mode de sélection des intermédiaires financiers	11
2.4.11	Prise en compte des critères E.S.G.	12
2.4.12	Dispositions prises pour gérer la liquidité	12
2.4.13	Politique de rémunération	12
3	ANNEXES	12

Avertissements

- Conformément à la législation en vigueur, la composition de l'actif net, la valeur de l'actif net et la valeur liquidative des parts du fonds ont fait l'objet d'une certification du commissaire aux comptes. Le rapport annuel visé par le commissaire aux comptes est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
- Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations, données financières et recommandations préconisées par Phitrust Impact Investors sont strictement interdits.



Xavier THAURON
Directeur Général
Phitrust Impact Investors

Phitrust Impact Investors est une société de gestion dont la vocation est de développer et gérer des fonds d'investissement thématiques à fort impact social et environnemental.

De nombreuses entreprises sociales et solidaires se créent désormais en Europe et dans le reste du monde, comme toutes entreprises innovantes, elles ont besoin de financement et d'accompagnement pour assurer leur croissance et répondre aux missions sociales et environnementales qu'elles se sont fixées.

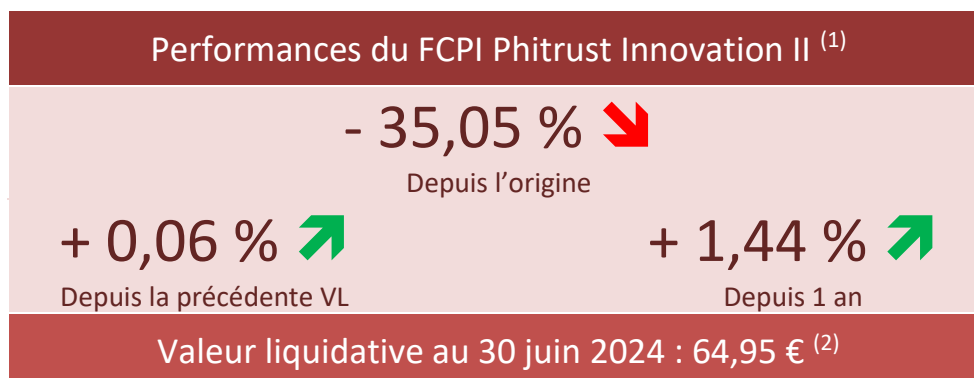
Les informations mises à disposition dans ce rapport de gestion rendent compte des évènements économiques intervenus dans la vie du FCPI Phitrust Innovation II au cours de son onzième exercice clos le 30 juin 2024.

Paris le 25 octobre 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'X. Thauron', written over a horizontal line.

1 Revue de gestion et situation

1.1 Performances du fonds



- (1) Hors prise en compte du bénéfice de la réduction d'impôt initiale, des droits d'entrée et des prélèvements sociaux éventuels. Nous rappelons à l'investisseur que les performances passées ne présentent en rien des performances futures.
- (2) Nette des distributions.

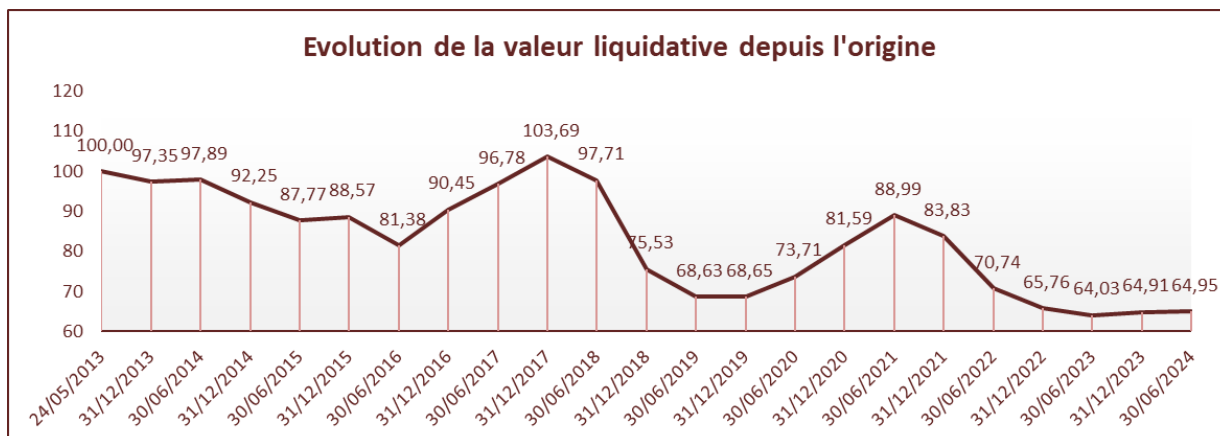
1.2 Actif net et valeurs liquidatives

Nombre de parts ⁽³⁾	Valeur liquidative ⁽⁴⁾	Actif net total
60 889 parts A	64,95 €	3 954 815,62 €
15 880 parts B	0,00 €	

- (3) La souscription des parts de catégorie B du fonds est réservée à la société de gestion, ses dirigeants et salariés (ou aux personnes morales contrôlées par ces derniers), aux personnes morales contrôlant directement ou contrôlées directement par la société de gestion, et aux personnes physiques ou morales agissant pour le compte de la société de gestion.
- (4) La valeur liquidative résulte de la répartition de l'actif net comptable à la date d'arrêt des comptes. Elle est établie selon les dispositions du règlement du fonds et n'a pas vocation à représenter une valeur vénale des parts.

Le cabinet Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes du FCPI Phitrust Innovation II, a procédé au contrôle des éléments et informations qui composent l'inventaire du fonds, conformément aux normes de la profession applicables en France.

Le cabinet Deloitte & Associés a remis à la société de gestion Phitrust Impact Investors son rapport général. Ce dernier précise que le cabinet Deloitte & Associés n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

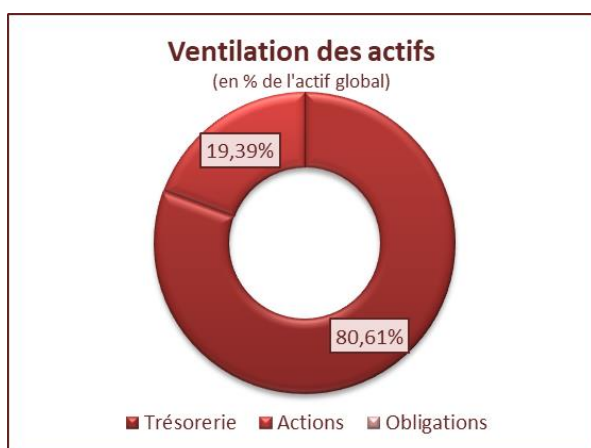


Au cours de l'exercice, la valeur liquidative du fonds est passée de 64,03 Euros à 64,95 Euros, soit une hausse de 1,44 %. Le fonds compte 4 participations représentant 616 820,00 Euros (en valeur estimée).

La performance positive du fonds s'explique principalement par la revalorisation de 80,18 % de la société Zei agrégateur d'alternatives vertes en B2C et B2B et réseau social dédié à l'engagement environnemental des marques et particuliers. La société Christian Pousset qui accompagne les entreprises dans leur transformation et fait du capital humain un levier décisif à la performance a quant à elle été réévaluée de 50 %. Par ailleurs le Groupe Miimosa, plateforme de financement participatif à vocation sociale et solidaire à destination des acteurs du monde agricole et rural a été dévalué de 25,01 % sur la période.

Il convient de rappeler que le FCPI Phitrust Innovation II investit au moins 90 % de son actif dans des sociétés françaises ou européennes développant des produits ou services technologiques innovants, dont au moins 60 % apportent une solution à un enjeu social ou environnemental.

Le fonds est entré en période de liquidation le 2 mai 2023.



1.3 Investissements Innovants

1.3.1 Réalisations de l'exercice

Nouveaux investissements		Cessions	

A la date de l'arrêté, le montant investi dans les sociétés innovantes s'élève à 3 147 462,14 €. Le fonds étant en période de liquidation, le ratio ⁽⁵⁾ d'investissement en sociétés innovantes n'a plus besoin d'être respecté

(5) Ce ratio est égal au prix de revient des sociétés innovantes éligibles du portefeuille divisé par le total des souscriptions du fonds. Les sociétés innovantes cédées sont maintenues deux ans dans le ratio.

1.3.2 Synthèse du portefeuille de titres à caractère innovant

Société	Secteur	Montant en € ⁽⁶⁾
Sociétés innovantes non cotées		
Christian Pousset	Formation	64 400,00
Équité Finance	Fin Tech/Crédits aux particuliers	400 000,00
Groupe Miimosa	Fin Tech/Finance participative	150 278,94
Zeï	Technologies de l'information	180 327,84
Prix de revient total du portefeuille de titres à caractère innovant		795 006,78

(6) Les montants sont indiqués en prix de revient.

Valeur estimée du portefeuille de titres à caractère innovant à la date de l'arrêté	616 820,00
---	------------




1.3.3 Règles de valorisation

- Pour l'évaluation des titres non cotés, générant ou non des revenus, la méthode consiste à garder la valeur de la participation à son prix d'acquisition. Une révision de ce prix n'est effectuée que dans les cas suivants :
 - a. Emission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par des investisseurs tiers, à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou existence de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres. Dans ce cas, l'évaluation est basée sur le prix de l'opération, ce qui implique que la participation est réévaluée si le prix constaté est supérieur au prix d'acquisition et qu'une provision est comptabilisée dans le cas contraire.
 - b. Constatation d'éléments déterminants attestant une amélioration significative et durable de la situation financière et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte à la date d'investissement. Dans ce cas, la participation est réévaluée. Dans le cas contraire, le fonds constate une dépréciation sous forme de provision.

A la date de l'arrêt, les titres non cotés de la société Groupe Miimosa ont fait l'objet d'une réévaluation de 44,38 % et les titres non cotés de la société Zei ont fait l'objet d'une réévaluation de 39,49 %. Les titres non cotés de la société Equite Finance ont fait l'objet d'une dévaluation de 75 % et les titres non cotés de la société Christian Pousset ont fait l'objet d'une dévaluation de 25 % du fait de la dégradation de leurs perspectives.

- Les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice, ou à défaut au dernier cours connu.

1.3.4 Les sociétés innovantes du portefeuille

 <p>PeopletoPeople Groupe Christian Pousset</p> <ul style="list-style-type: none">• Date de création : 4 juillet 2007• Siège social : 156 boulevard Haussmann FR-75008 Paris - France• Site internet : http://www.wellgroup.com/• Statut : Société par actions simplifiée	<h3>Christian Pousset</h3> <p>Fondé en 2007 par Christian Pousset, PeopletoPeople Group accompagne les entreprises dans leur transformation et fait du capital humain un levier décisif à la performance. Le groupe couvre les activités suivantes : Executive, Consulting, Digital Learning, Employment et Campus.</p>
 <p>stayhome</p> <ul style="list-style-type: none">• Date de création : 31 décembre 2010• Siège social : 265 avenue des États du Languedoc FR-34000 Montpellier - France• Site internet : http://www.stayhome.fr/• Statut : Société par actions simplifiée	<h3>Equité Finance</h3> <p>Le site www.stayhome.fr est la première plateforme française de portage immobilier. Sur StayHome.fr des particuliers réalisent un investissement locatif à court et moyen terme en faisant l'acquisition d'un bien immobilier appartenant à un propriétaire en difficulté financière ou en recherche de trésorerie. Le Portage du bien se veut temporaire puisqu'il sera revendu au propriétaire initial dès son équilibre financier retrouvé. Dans l'intervalle, le vendeur, devenu locataire, verse à l'investisseur un loyer et éventuellement une plus-value modérée lors du rachat du bien.</p>
 <p>Miimosa</p> <ul style="list-style-type: none">• Date de création : 7 août 2014• Siège social : 95 avenue du Président Wilson FR-93100 Montreuil - France• Site internet : http://www.miimosa.com/• Statut : Société par actions simplifiée	<h3>Groupe Miimosa</h3> <p>Miimosa est une plateforme de financement participatif à vocation sociale et solidaire à destination des acteurs du monde agricole et rural.</p>



- Date de création : 14 octobre 2015
- Siège social : 20 rue Montgrand
FR-13006 Marseille - France
- Site internet : <http://www.zei-world.com/>
- Statut : Société par actions simplifiée

Zeï

Zeï, premier accélérateur d'écologie, est un agrégateur d'alternatives vertes en B2C et B2B et un réseau social dédié à l'engagement environnemental des marques et particuliers.

Entreprises et particuliers peuvent valoriser leurs engagements environnementaux sur des profils publics intuitifs et synthétiques, et utiliser l'algorithme de conseil RSE pour trouver les alternatives les plus adapté à leur quotidien/activité.

Zeï propose également des solutions de mobilisation des collaborateurs autour des thématiques environnementales.

1.3.5 Évènements post-clôture

L'échéance du FCPI telle que prévue dans sa documentation légale est fixée au 30 juin 2023. Toutefois, cette date ne sera pas respectée car il reste encore quatre lignes de titres non-cotés dans le portefeuille du fonds à la clôture de l'exercice 2023-2024.

1.4 Autres investissements

Néant.

2 Comptes annuels et autres informations spécifiques

2.1 Bilan

ACTIF	Exercice 30/06/2024	Exercice 30/06/2023
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 389 901,74	1 303 534,06
Instruments financiers de capital investissement	616 820,00	561 142,00
- Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
- Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	616 820,00	561 142,00
Contrats financiers	-	-
Autres instruments financiers	773 081,74	742 392,06
CREANCES	-	-
COMPTES FINANCIERS	2 575 051,26	2 611 899,68
TOTAL DE L'ACTIF	3 964 953,00	3 915 433,74

PASSIF	Exercice 30/06/2024	Exercice 30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 985 537,38	5 786 881,95
Report a nouveau	-	-
Plus et moins values nettes de l'exercice (a,b,c)	-	- 1 856 730,96
Résultat de l'exercice (a,b)	- 30 721,76	- 30 981,25
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (Montant représentatif de l'actif net)	3 954 815,62	3 899 169,74
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Investissements financiers futurs	-	-
Autres investissements	-	-
DETTES	10 137,38	16 264,04
COMPTES FINANCIERS	-	-
TOTAL DU PASSIF	3 964 953,00	3 915 433,78

(a) y compris comptes de régularisations

(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

2.2 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 30/06/2024	Exercice 30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

2.3 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 30/06/2024	Exercice 30/06/2023
PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Revenus sur dépôts et comptes financiers	-	-
Produits sur instruments financiers de capital investissement	17,49	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	17,49	-
CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Charges sur instruments financiers de capital investissement	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-	-
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	17,49	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	- 30 739,25	- 30 981,25
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	- 30 721,76	- 30 981,25
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	- 30 721,76	- 30 981,25

2.4 Autres informations spécifiques

2.4.1 Changements de méthode de valorisation

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de changement de méthode de valorisation.

2.4.2 Méthode de valorisation des sociétés cotées

Les titres des sociétés cotées détenus dans le portefeuille du fonds sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice.

2.4.3 Prestations de conseil et de montage

Aucune prestation de conseil ou de montage n'a été facturée par la société de gestion Phitrust Impact Investors, ou par une société liée à cette dernière, au fonds ou à une société dont le fonds détient des titres.

2.4.4 Frais de gestion

- Rémunération de la société de gestion Phitrust Impact Investors :

Au cours de l'exercice, la somme de 0,00 Euros a été facturée au fonds au titre de la rémunération de la société de gestion.

- Autres frais de gestion :

Au cours de l'exercice, les frais externes liés à l'administration du fonds, tels que les frais générés par l'information réglementaire et commerciale des porteurs de parts, les frais relatifs à la tenue de la comptabilité du fonds, les honoraires de commissaires aux comptes ont représenté la somme de 27 755,39 Euros, soit 0,437 % du montant total des souscriptions de parts A.

- Frais liés à la gestion des participations :

Au cours de l'exercice, les frais liés à la gestion des participations, tels que les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques, les frais liés à la couverture BPI garantie, ont représenté la somme de 237,38 Euros, soit 0,004 % du montant total des souscriptions.

2.4.5 Refacturations aux participations du Fonds

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de refacturations aux participations du fonds.

2.4.6 Opérations de crédit

Aucun établissement de crédit ne constitue une entreprise liée à la société de gestion au sens de la réglementation.

2.4.7 Co-investissements

Au cours de l'exercice les co-investissements ci-dessous ont été réalisés :

Sociétés	Autres fonds gérés par Phitrust Impact Investors
Néant	

2.4.8 Mandats sociaux de l'équipe de gestion

Aucune nouvelle nomination des mandataires sociaux et salariés de la société de gestion au sein des organes sociaux des sociétés en portefeuille du fonds n'a eu lieu au cours de l'exercice.

2.4.9 Utilisation des droits de vote

Conformément aux articles 319-21 et suivants du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion dispose d'une politique de vote relative aux titres de sociétés cotées et non cotées détenues par les FCPI sous gestion. Cette politique décrit notamment les modalités pratiques d'utilisation des droits de vote et propose des lignes directrices en fonction des thèmes possibles des projets de résolutions des Assemblées Générales d'actionnaires.

Au cours de l'exercice, les gestionnaires ont veillé à défendre les intérêts des porteurs de parts.

2.4.10 Mode de sélection des intermédiaires financiers

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion dispose d'une procédure de meilleure sélection des intermédiaires financiers avec lesquels elle peut travailler. Cette politique prévoit que Phitrust Impact Investors prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les fonds qu'elle gère, aux fins de garantir l'exécution rapide et efficace

des ordres dans l'intérêt des porteurs de parts, et décrit le processus de sélections des intermédiaires financiers et de révision annuelle de cette sélection.

2.4.11 Prise en compte des critères E.S.G.

Le fonds respecte la classification SFDR article 6. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Phitrust Impact Investors intègre dans chaque décision d'investissement relative aux entreprises financées une appréciation de critères extra-financiers, qui pour autant ne relèvent pas toujours d'une démarche ESG mais vise à choisir de financer des sociétés dont l'activité apporte des réponses à des enjeux sociaux ou environnementaux.

2.4.12 Dispositions prises pour gérer la liquidité

Afin de permettre au fonds de réaliser sa stratégie d'investissement à long terme, les rachats sont limités aux cas exceptionnels prévus dans son règlement.

2.4.13 Politique de rémunération

- Séparation entre la partie fixe de la rémunération et la partie variable :
 - la partie fixe doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard de ses obligations, niveau de compétence et expérience,
 - la partie variable est destinée à valoriser les performances. Elle est versée aux collaborateurs de la Société de Gestion au regard de critères essentiellement qualitatifs. Elle tient compte de la réglementation applicable aux Sociétés de Gestion, des gains effectivement réalisés par la Société de Gestion et est liée à la performance globale de la société,
 - la Société de Gestion ne pratique pas de bonus garantis non liés à la performance.
- Cohérence de l'assiette des éléments variables :
 - Dans le cas où il est décidé de verser une partie variable aux collaborateurs de la Société de Gestion, cette dernière sera déterminée sur la base d'objectifs le plus souvent qualitatifs mais aussi parfois quantitatifs.

3 Annexes

Société de gestion : Phitrust Impact Investors 7 rue d'Anjou 75008 Paris Agrément AMF n° GP-04000035	Dépositaire : BNP Paribas 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin	Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris – La Défense Cedex
---	---	---